

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Esparron de Verdon à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	28 + 15	43
Total des voix : 82		

Date de convocation :
10/11/2023

Délibération n°
23_11_CS6_05

Etaient présents :

19 représentants du collège des communes ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Christian GAUDEMARD (Allemagne en Provence) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups), Corine PELLOQUIN (Bauduen), Aurélia CARTON (Blieux) ; Nina JONKER (Castellane), Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Gérard LAGARDE (Riez) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole)

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Claude CHAILAN (Lambruisse)

1 représentante des villes-portes (collège des communes) (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Guy BURLE (Durance Luberon Verdon agglomération), Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentante des départements (8 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

Ont donné pouvoir :

14 représentants, porteurs de 2 voix chacun, ont donné pouvoir : Amélie ROUVIER (Brenon) à Jean-Paul ROUX ; Nans BELLINI (Châteauvieux) à Bernard MAGNAN ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; Jean-Charles CEIL (La Garde) à Paul CORBIER ; Raymond CARLETTI (La Martre) à Jean-Marie PAUTRAT ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) à Jacques AVANIAN ; Claude GUERIN (Peyroules) à Bernard CLAP ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Gérard LAGARDE ; Danielle STAES (Régusse) à Arlette RUIZ ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Christine NEURY ; Patrick ROY (Roumoules) à Elisabeth SACIER ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) à Lucie GOSSMAN ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Nicole MOULIN ; Liliane MONTALAND (Bargème) à Antoine FAURE

1 représentant, porteur de 1 voix, a donné pouvoir : Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Aurélia CARTON.

Prolongation n° 2 du Prêt relais – contrat n°00602752803
Travaux d'aménagement du Point Sublime couloir Samson

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 15 octobre 2020 relative à l'approbation d'un contrat de prêt relais dans le cadre de l'opération de requalification du site du Point Sublime – couloir Samson

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des parkings point Sublime / couloir Samson, un prêt relais a été souscrit auprès du Crédit Agricole, de manière à assurer la trésorerie le temps de percevoir les subventions des différents partenaires du projet.

Le contrat initial a été souscrit dans les conditions suivantes :

Montant : 1 700 000 €

Taux : 0,45 % (TEG 0,5 %)

Durée : 24 mois (du 14/01/2021 au 14/01/2023)

Frais de dossier : 1700 €

Ce contrat a fait l'objet d'une première prolongation de 12 mois, approuvée par délibération du comité syndical en date du 01/09/2022, dans la mesure où la construction de la maison de site avait pris du retard et que les subventions attendues ne seraient versées qu'en 2023 dans le meilleur des cas.

Ce contrat initial a donc été modifié tel que suit :

Durée : 12 mois supplémentaires (soit jusqu'au 12/01/2024).

Taux : 1,6 %

Frais de dossier 850 €

L'opération d'aménagement du Point Sublime couloir Samson a été soldée en dépenses, la perception des subventions correspondantes est en cours mais se prolongera sur l'année 2024 notamment en ce qui concerne les fonds européens.

Le Président propose donc une deuxième prolongation de ce prêt relais, le temps de percevoir l'ensemble des subventions, dans les conditions suivantes :

Durée : 12 mois supplémentaires (soit jusqu'au 12/01/2025).

Taux : 4,29 %

Frais de dossier : 1 000 €

Remboursement du capital : par anticipation ou à termes sans pénalités dès l'encaissement des subventions

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la prolongation du contrat de prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole, pour une nouvelle période de 12 mois, et dans les conditions exposées ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer la prolongation de ce contrat ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le
et publication ou notification du

DEL23_11_CS6_05

